

Contrôle général économique et financier

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

Décision du 20 septembre 2018 portant affectation à la mission du contrôle général économique et financier près le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives et « EDF et autres organismes du secteur de l'énergie »

La cheffe du contrôle général économique et financier,

Vu l'ordonnance n° 45-2563 du 18 octobre 1945 instituant un Commissariat à l'énergie atomique;

Vu le décret n° 72-1158 du 14 décembre 1972 modifié pris pour l'application du décret du 29 septembre 1970 relatif au Commissariat à l'énergie atomique, notamment son article 8;

Vu le décret n° 2017-510 du 7 avril 2017 relatif au contrôle général économique et financier;

Vu l'arrêté du 17 décembre 2001 portant affectation de M. Olivier MOREL au service du contrôle d'Etat, intégré au contrôle général économique et financier lors de sa création le 9 mai 2005;

Vu l'arrêté du 12 octobre 2010 portant suppression de la mission « Pétrole, chimie et ressources minières » et modification de la dénomination et des attributions de missions du service du contrôle général économique et financier, notamment son II;

Vu l'arrêté du 7 avril 2017 relatif à l'organisation générale et au fonctionnement du contrôle général économique et financier, notamment son article 4,

Décide :

Article 1^{er}

M. Olivier MOREL, administrateur civil hors classe, est affecté aux missions du contrôle général économique et financier près le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives, et « EDF et autres organismes du secteur de l'énergie », à compter du 1^{er} octobre 2018.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale du ministère de l'économie et des finances et du ministère de l'action et des comptes publics.

Fait le 20 septembre 2018.

*La cheffe du contrôle général
économique et financier,*
HÉLÈNE CROCQUEVIELLE